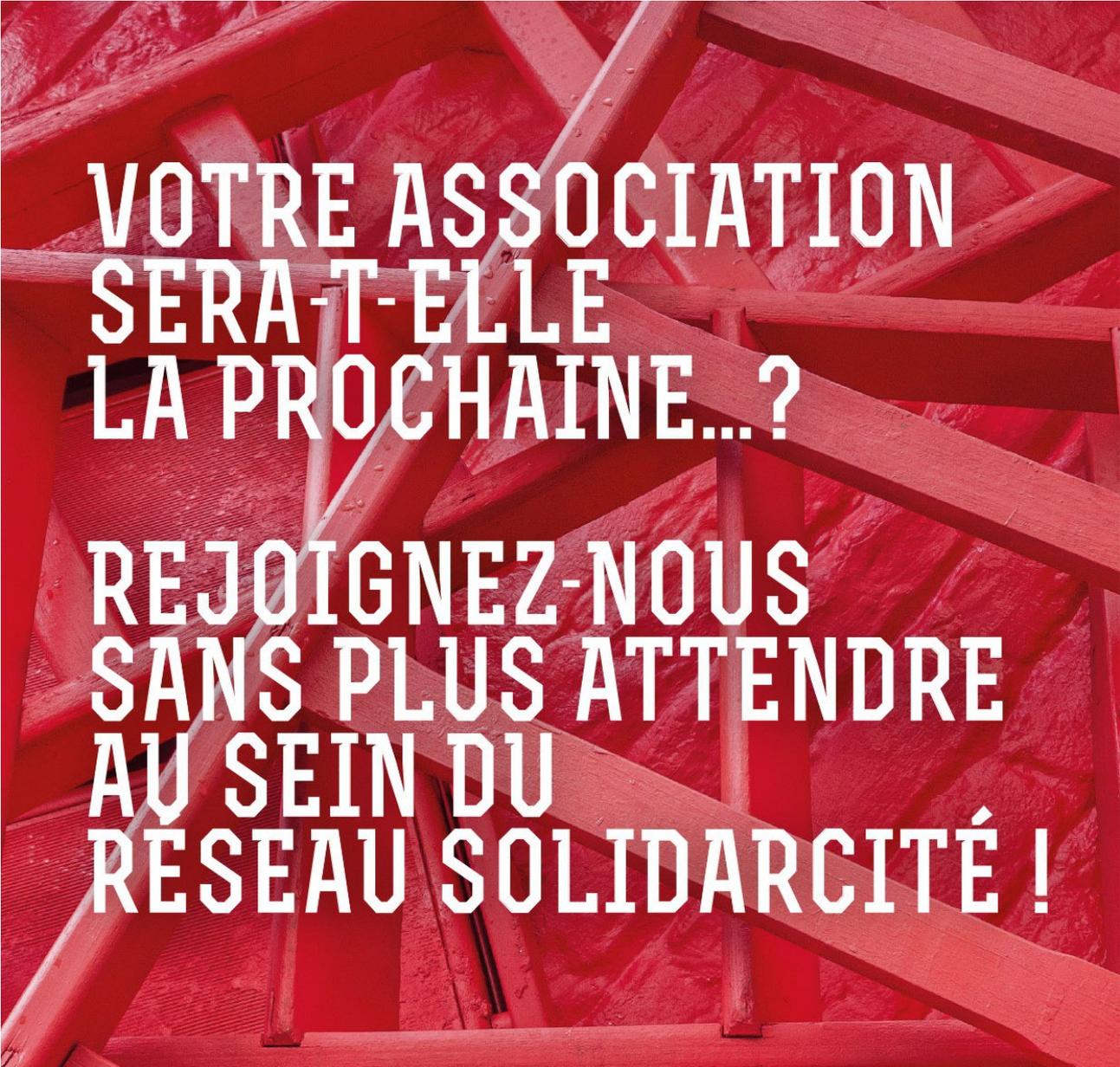




L'ANNÉE CITOYENNE SOLIDARITÉ (ACS)
CONDITIONS DE LABELLISATION



**VOTRE ASSOCIATION
SERA-T-ELLE
LA PROCHAINE... ?**

**REJOIGNEZ-NOUS
SANS PLUS ATTENDRE
AU SEIN DU
RESEAU SOLIDARCITÉ !**

LES CONDITIONS DE LABELLISATION

1. UN PROJET ASSOCIATIF

Les structures qui mettent en œuvre un programme d'ACS sont des Associations Sans But Lucratif reconnues dans le cadre de la loi du 27 juin 1921 modifiée par la loi du 2 mai 2002 sur les ASBL.

Ces associations appartiennent largement aux secteurs de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse, de l'intégration sociale, de la cohésion sociale et se différencient de l'intervention sécuritaire.

Ces associations sont indépendantes de tout mouvement politique ou religieux, ainsi que de tout groupe économique et veillent à préserver cette indépendance d'action.

2. LES OBJECTIFS DE L'ANNÉE CITOYENNE SOLIDARITÉ

L'ACS a pour principal objectif l'accompagnement social et éducatif de jeunes. Elle vise à favoriser leur développement personnel ainsi que leur intégration dans la société en tant que Citoyens Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires (CRACS).

Le projet est orienté autour de 4 points forts qui se caractérisent par des objectifs spécifiques:

- redonner à chaque jeune le goût et la possibilité concrète d'exercer sa citoyenneté de façon active et dynamique ;
- offrir à tous les jeunes un plus pour leur avenir en améliorant leur statut socioprofessionnel ainsi que leur statut personnel ;
- permettre le brassage des publics et favoriser la rencontre de jeunes ;
- contribuer au développement associatif et au renforcement du "vivre ensemble".

3. LE PUBLIC CIBLE DE L'ANNÉE CITOYENNE SOLIDARITÉ

Les jeunes qui rejoignent l'ACS sont :

Des jeunes âgés de 16 à 25 ans

- C'est une période charnière de la vie, entre les études et la vie active, entre l'adolescence et l'âge adulte, à un moment où se forgent bon nombre d'opinions et où il est important de prendre le temps pour réfléchir, élargir ses réseaux et exercer activement sa citoyenneté.
- Les dernières années de la prime jeunesse constituent une période propice au « rattrapage » pour ceux qui n'ont pu, pour diverses raisons, profiter d'éléments de socialisation suffisants et développer un rapport à l'activité sain et dynamique. Contrairement à ce qui est communément admis, c'est un âge où tout n'est pas encore construit, un âge où il est encore possible de combler, même partiellement, les éventuelles lacunes.
- C'est un âge où l'on peut plus facilement « prendre une année » au profit des autres mais aussi pour soi, avant de se lancer dans la vie active et collective.
- C'est un âge où si vous êtes quelque peu « perdu » ou en « mal de projet », peu de ressources s'offrent à vous pour vous accompagner dans cette période difficile. Dans bien des cas, la majorité civile vous exclut d'ailleurs des divers dispositifs d'aide éducative à la jeunesse.

Des filles et garçons de tous horizons

L'ACS est un projet ouvert à tous les jeunes, sans diplôme, peu qualifiés, diplômés de l'enseignement supérieur, avec ou sans expérience professionnelle ou associative préalable, de milieux sociaux favorisés ou défavorisés et de toutes origines culturelles et religieuses.

Des jeunes aux attentes et motivations très différentes

L'hétérogénéité des profils étant explicitement recherchée, les volontaires ont naturellement des attentes et des

motivations vis-à-vis du projet qui peuvent être très différentes les unes des autres. Cette diversité fait partie intégrante de la richesse du projet.

Des jeunes majoritairement fragilisés et/ou en mal de projets mais pas uniquement

L'ACS donne la priorité aux jeunes dits « fragilisés », confrontés à des difficultés sociales ou d'ordre plus personnelles, plus susceptibles de se retrouver au centre de mécanismes d'exclusion ou de relégation. Il s'agit donc de travailler d'abord avec les jeunes qui en ont « le plus besoin ». Ceci étant, conformément à notre objectif de brassage des publics, l'ACS doit impérativement rester ouverte aux jeunes à priori sans aucun problème. Ces derniers ont en effet également beaucoup de choses à apporter mais aussi à recevoir.

Des jeunes « volontaires »

Aucun jeune ne peut être forcé à participer à l'ACS. L'engagement doit être décidé librement et en connaissance de cause.

Afin de rendre le projet accessible à tous, aucun frais d'inscription n'est demandé.
De plus, chaque volontaire bénéficie d'un défraiement journalier.

4. UN PROJET AVANT TOUT COLLECTIF

Si le point de départ de l'engagement à Solidarité relève logiquement de la motivation personnelle de chaque jeune, il est primordial de pouvoir l'articuler à une dimension collective. L'ACS est en effet avant tout un projet d'équipe. C'est donc en équipe de 8 que les volontaires vivent cette expérience et s'enrichissent de la vie du groupe et des activités proposées. La dimension collective, source de richesses mais également de difficultés, joue un rôle tout à fait déterminant dans le déroulement du projet.

5. UN PROGRAMME D'ACTIVITÉ INTENSE ET DIVERSIFIÉ

Durée/intensité

- Programme de 6 ou 9 mois (janvier-juin / octobre-juin).
- 4 jours d'activités par semaine de 9h à 17h.
- Les volontaires sont libérés un jour par semaine pour effectuer leurs démarches et obligations personnelles.
- Exceptionnellement, les volontaires peuvent être sollicités en dehors de heures normales d'activités (soirée et week-end).

Contenus

- 50 % de services à la collectivité et d'activités de rencontre (activités de volontariat)
 - Par « service à la collectivité », nous entendons toutes les actions que les volontaires entreprennent gratuitement pour soutenir des associations partenaires qui n'ont pas les moyens humains et/ou financiers pour mener à bien certains de leurs projets. Par exemple, retaper les locaux d'une maison de jeunes, participer aux travaux de gestion d'une réserve naturelle, soutenir un événement culturel, distribuer des repas chauds aux personnes sans-abris, animer un groupe d'enfants à l'occasion de la Saint-Nicolas, ...
 - Par « activité de rencontre », nous entendons toutes les actions que les volontaires entreprennent gratuitement dont l'objectif premier n'est pas de soutenir une association partenaire mais plutôt de permettre la découverte d'un public et d'une réalité particulière. Par exemple, réaliser une vidéo sur la thématique des stéréotypes avec des personnes âgées, organiser une sortie culturelle avec des personnes handicapées, participer à un projet international dans un pays du Sud, ...
- Important : Le volontariat ne doit pas être considéré comme une fin en soi, mais bien comme un outil de travail social permettant de travailler le projet de vie personnel de chaque jeune. Outre le don de soi, le volontariat doit également être source d'enrichissement et de développement personnel pour chaque jeune.

- 15 % de formations pratiques et de sensibilisations citoyennes
 - Par « formation pratique », nous entendons toutes les animations proposées aux jeunes qui ont pour objectif de les préparer aux actions qu'ils vont entreprendre. Par exemple, initiation aux travaux manuels, initiation aux techniques d'animation, initiation au secourisme, ...
 - Par « sensibilisation citoyenne », nous entendons toutes les animations proposées aux jeunes qui ont pour objectif de les sensibiliser à certaines grandes thématiques de société. Par exemple, le développement durable, l'éducation à la démocratie, le respect de la différence, les relations Nord-Sud, ...
- 15 % de maturation personnelle
 - Étape au service des autres, l'engagement volontaire doit aussi être une étape pour soi, un moment de réflexion et d'investissement pour son propre avenir. Chaque jeune est donc accompagné dans la construction de son projet « post-Solidarité ». Pour ce faire, Solidarité propose au minimum :
 - un module « Mieux se connaître pour mieux s'orienter » ;
 - la visite d'associations spécialisées dans l'information et l'orientation des jeunes ;
 - une « bourse à projet » (aide financière) destinée à soutenir chaque jeune après son année de volontariat.
- Les 20% du temps d'activité restant sont principalement consacrés à des projets dits « particuliers » ainsi qu'à des moments de dynamique de groupe, de réunions et d'évaluations avec les volontaires.

Les opérateurs Solidarité doivent articuler harmonieusement ces différentes activités en vue de proposer à leurs volontaires un programme à la fois diversifié, cohérent et porteur de sens.

6. BIEN PLUS QU'UN PROJET OCCUPATIONNEL

L'ACS ne peut être réduite à un simple projet occupationnel, aussi « intelligent » soit-il. Les volontaires sont donc invités à se dégager de la logique de consommation d'activités, pour se réapproprier le projet et participer activement à sa construction.

7. UNE PÉDAGOGIE DIFFÉRENCIÉE

En regard de l'hétérogénéité du public cible de l'ACS, l'accompagnement proposé tient compte de la spécificité de chaque jeune (personnalité, environnement, parcours antérieur, difficultés particulières, ...). Ce n'est donc pas la compétence en tant que telle qui est appréciée mais bien le chemin parcouru par chacun.

Dans cette logique, l'ACS défend l'action solidaire, la valorisation des succès mais également le droit à l'erreur comme vecteurs hors pair d'apprentissages et de développement personnel.

Finalement, l'ACS s'appuie sur l'implication et la participation des jeunes de façon à les rendre autonomes dans les décisions et les actions qui les concernent. Elle considère le jeune comme l'interlocuteur privilégié; en tout état de cause, il reste toujours au centre de l'intervention.

8. UN ACCOMPAGNEMENT COMPLÉMENTAIRE : COLLECTIF ET INDIVIDUEL

L'accompagnement collectif

Les équipes de volontaires sont accompagnées au quotidien par un « responsable d'équipe » qui a pour mission de:

- permettre aux volontaires de tirer un maximum de bénéfices de leur vie en équipe ;
- permettre aux volontaires de tirer un maximum de bénéfices des activités proposées ;
- favoriser la participation et la réappropriation du projet par les volontaires ;
- garantir le « cadre » Solidarité.

L'accompagnement individuel

Solidarité propose également un accompagnement individualisé de type « social et éducatif » visant à :

- aider le volontaire à surmonter ses difficultés ;
- soutenir le volontaire et ses proches dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses projets personnels ;
- préparer le volontaire à l'exercice de ses droits et devoirs et à l'apprentissage de l'autonomie.

Le suivi individualisé exclut toute prise en charge psychothérapeutique.

Ressources humaines

- Au minimum 1,5 ETP pour accompagner une équipe de 8 jeunes
 - 1 ETP pour l'accompagnement collectif
 - 0,5 ETP pour l'accompagnement individuel et la coordination
- Personnel qualifié (professionnel du travail social)

9. UNE ADHÉSION AU RÉSEAU SOLIDARITÉ

Toute association qui souhaite utiliser le label « Année Citoyenne Solidarité » doit impérativement être membre du Réseau Solidarité.

En tant que structure fédérative, le Réseau Solidarité poursuit quatre missions principales :

- Piloter l'Année Citoyenne Solidarité (Définir les principales orientations prises par le projet)
L'ACS se caractérise par un tronc commun important (public cible, dimension collective, spécificité de l'accompagnement, structure du programme d'activités, outils pédagogiques et méthodologiques, etc.), mais également par une certaine souplesse. Les spécificités, dépendantes des réalités et/ou aspirations de nos membres, sont donc les bienvenues pour autant qu'elles soient conformes aux prescrits de la labellisation Solidarité.
- Développer l'Année Citoyenne Solidarité (Assurer un développement progressif et harmonieux du projet sur le territoire national belge)
Convaincus de la pertinence du projet d'ACS, nous souhaitons naturellement en faire une réalité pour des milliers de jeunes dans un avenir proche. Cet objectif ambitieux implique une stratégie de communication efficace (faire connaître le projet au plus grand nombre), le démarchage auprès des associations susceptibles de vouloir mettre en œuvre le projet (modèle de développement franchisé), la labellisation des futurs membres, l'intéressement du monde politique (faire reconnaître structurellement le projet), et finalement la recherche de fonds auprès du secteur public et privé.
- Soutenir l'Année Citoyenne Solidarité (Faciliter la mise en œuvre des projets de nos membres en leur apportant un soutien efficace et personnalisé)
A travers l'élaboration d'outils pédagogiques et méthodologiques, mais également à travers diverses mesures d'accompagnement et de formations, nous soutenons activement nos membres afin qu'ils puissent proposer un projet cohérent et de grande qualité à leurs volontaires.
- Évaluer l'Année Citoyenne Solidarité (Contrôler les projets mis en œuvre par nos membres afin d'en garantir la qualité et la conformité)
Souhaitant préserver intacts les principes généraux qui définissent la spécificité de l'ACS, nous procédons chaque année à l'évaluation des projets mis en œuvre par nos membres. Ce contrôle peut prendre différentes formes : l'analyse du rapport d'activité, l'audition des équipes éducatives, l'audition des volontaires, l'observation du travail réalisé sur le terrain, etc.

10. POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Le développement de nouveaux opérateurs Solidarité tient compte des priorités suivantes:

- Situation géographique (priorité aux zones géographique non couvertes / accessibilité du service)

- Motivation du service
- Capacité du service à porter le projet* (expertise jeunesse / assise financière/ locaux / personnel)
- Contexte associatif (réseau associatif « envoyeur » + « activité » présent et preneur)
- Situation de la jeunesse (jeunesse diversifiée / offre de service faible pour les 16-25 ans / jeunesse en demande)

* Pour un projet d'ACS de 9 mois, le coût par volontaire est d'environ 10.000€

11. PROCÉDURE D'ADHÉSION

- Séance d'informations
- Dossier de candidature
- Défense du dossier de candidature devant le CA du Réseau Solidarcité
- Analyse de la candidature par le CA du Réseau Solidarcité
- Si accord, labellisation (signature des différents documents)
- Acquiescement des frais de labellisation (1* 2.500€ + cotisation annuelle)
- Formation préparatoire et mise en place du projet pilote d'année citoyenne (période de 3 mois minimum)
- Suivi de proximité durant le première année

Si vous souhaitez un complément d'informations, n'hésitez pas à nous contacter. Nous serons heureux de pouvoir répondre à toutes vos interrogations.

Si vous le souhaitez, nous pouvons également vous rencontrer afin de discuter de vive voix des modalités d'une éventuelle adhésion.



Niset Simon – Coordinateur
14 rue Raphaël – 1070 Bruxelles
02/502.05.36 – 0473/44.01.42
contact@reseau-solidarcite.be
www.reseau-solidarcite.be